

**Atelier Plurirésidence – INED (UR6) / IRD (UR13)
24 juin 2004, Nogent-sur-Marne (Ceped)**

Pays : Kenya

Nom de l'auteur de la fiche : Valérie Golaz

Nom de la source d'information	Institution responsable de l'enquête	Type de source (recensement, enquête par sondage)	Si sondage, taille de l'échantillon	Couverture spatiale (pays, région, ville)	Date (période) de la collecte
Population and Housing Census 1999	Central Bureau of Statistics (CBS)	Recensement exhaustif		Pays	1999
Population and Housing Census 1989	Central Bureau of Statistics (CBS)	Recensement exhaustif		Pays	1989

• **La définition de la résidence :**

Les définitions sont quasiment identiques dans les deux recensements

Question(s) servant à établir la liste des individus habitant le logement :

(instructions enquêteurs) : « *Faites une liste de toutes les personnes qui ont passé la nuit du 24/25 août dans le ménage* »

Définition de la résidence d'un individu (critères : durée, intention, etc) :

Le lieu de résidence au moment du recensement est donc la résidence de fait. Mais dans le recensement, il est fait référence à la résidence à d'autres endroits. Une question porte sur le lieu de naissance, et les instructions aux enquêteurs sont : "le lieu de naissance et le lieu de résidence "habituel" de la mère au moment de la naissance. Une autre question porte sur le lieu de résidence un an avant le recensement. La notion de résidence porte ici sur une période d'un mois, le mois d'août 1998, et sur le district de résidence. Certaines instructions concernant cette question sont intéressantes : une personne à l'étranger pour moins de 6 mois est comptée comme résidente dans son lieu de résidence "habituel" ("où elle aurait normalement dû être"), les absences de courte durée pendant le mois ne sont pas comptées, et la pluri-résidence n'est pas abordée. La durée de résidence (dans le district, et non dans le logement) est aussi notée en 1999.

Logement : « *toute structure qu'un ménage utilise pour dormir, manger, recevoir des invités, etc.* »

Pièces habitables : « *pièces du logement utilisées comme lieux de vie; une cuisine n'est comptée que si des membres du ménage y mangent ou y dorment* »

Ménage : « *Les ménages conventionnels sont composés d'une personne ou d'un groupe de personnes, pas forcément apparentées, qui vivent dans une même concession ou un même enclos mais pas nécessairement dans le même logement, qui ont une gestion domestique commune, et répondent du même chef de ménage* » Suivent des règles de distinction des ménages dans les cas ambigus : *le logement peut être formé de plusieurs bâtiments ou juste d'une partie d'un bâtiment; lorsque deux ménages partagent un logement, ils sont distincts si ils mangent et/ou dorment séparément; un domestique qui mange avec le reste du ménage doit être inclus; une personne qui a passé la nuit du recensement dans un autre ménage doit être comptée avec ce dernier; dans un mariage polygame, si les femmes vivent, mangent et cuisinent séparément, elles forment des ménages distincts, et le mari doit être comptée avec*

celle avec laquelle il a passé la nuit du recensement ; les jeunes garçons qui vivent dans des cases à part, doivent être comptés avec leurs parents.

Migration : résidence dans une autre localité située en dehors de la sous-préfecture de naissance d'une durée de 6 mois ou plus.

Catégories de population identifiées (selon situations de résidence et de présence) :

-

• Les individus présents au moment de la collecte dans des logements collectifs :

Les institutions (hôpitaux, écoles, prisons, casernes...) sont comptées comme des "ménages non conventionnels"

Repérage de ces individus : évidemment ils n'y sont comptés que s'ils y sont la nuit du recensement (un mardi soir de semaine normale, hors vacances).

Traitement de l'information collectée :

-

• Les individus sans résidence fixe, ou ayant plusieurs résidences :

Un type de ménage particulier pour les individus énumérés dans les hôtels, ou en voyage

Question(s) relatives à une autre résidence :

Pas de question spécifique.

Traitement de l'information collectée :

-

Sources consultées (ref biblio ou adresses web) pour renseigner cette fiche :

CBS, 2001, 1999 Population and housing Census, Vol.II, Appendix 1.